|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | RTD.03 |
| Numéro de poste Sysper: | 364935 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Gilles LAROCHE  3ème trimestre 202  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité RTD.03 soutient le groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (EGE) et le groupe des conseillers scientifiques en chef (GCSA) qui, avec l'unité elle-même, fait partie du mécanisme de conseil scientifique (SAM).

Le GCSA fournit au Collège des commissaires européens des conseils scientifiques transparents de haute qualité, opportuns et indépendants pour la politique et/ou la législation. L'EGE est un organe indépendant et multidisciplinaire nommé par le Président de la Commission Européenne, qui donne des conseils sur tous les aspects des politiques et de la législation de la Commission où les dimensions éthiques, sociétales et des droits fondamentaux se croisent avec le développement de la science et des nouvelles technologies.

L'unité RTD.03 fonctionne avec un réseau de services de la Commission concernés par le conseil science-politique et l'écosystème de l'éthique de la recherche, en particulier avec: le Centre commun de recherche; agences exécutives européennes; les académies scientifiques européennes ; principaux acteurs scientifiques et de la recherche et entités partenaires dans l'UE, États membres et au niveau international.

Il assure également la liaison avec les organisations internationales chargées de l'éthique et des droits fondamentaux dans la gouvernance des nouvelles technologies.

L'unité opère conformément aux priorités de la Commission, contribuant au programme d'amélioration de la réglementation et à la mise en œuvre des politiques de l'Espace européen de la recherche, y compris la conception et la supervision du processus d'évaluation éthique d'Horizon Europe.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’END retenu fournira un soutien au groupe des conseillers scientifiques en chef de la Commission européenne, chargé de fournir des conseils scientifiques de haute qualité, opportuns et indépendants au Collège des commissaires européens.

L'expert national détaché (END) contribuera à la coordination et à la mise en œuvre efficace des projets du mécanisme de conseil scientifique de la Commission européenne. Les travaux, à l'interface entre la science et l'élaboration des politiques de l'UE, soutiennent le développement d'avis scientifiques aux politiques sur divers sujets tels que la transition énergétique, le dépistage du cancer et l'one-health.

Contribution à la conception et à la préparation de rapports. Rechercher, vérifier et élaborer des données, effectuer des analyses, préparer des briefings et des discours, parler en public, rendre compte de réunions et d'autres activités déterminantes pour l'élaboration des politiques et la définition des options au niveau de l'UE.

L'END travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationale/régionale et européenne, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications pour les dossiers qu'il a eu à traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée en vigueur. la Commission, ou des affaires directement adjacentes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu sera une personne expérimentée capable de démontrer de très bonnes compétences analytiques pour porter des jugements judicieux sur l'état actuel des politiques et programmes pertinents. Excellentes compétences rédactionnelles; excellentes compétences organisationnelles et interpersonnelles et esprit d'équipe compléteront son profil.

Une bonne maîtrise de l'anglais est essentielle ; toute autre langue serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)